



28 octobre 2014

Assemblée générale 2014

Compte-rendu

Sommaire

- Le mot de la Présidente
- Synthèse des échanges
- Présentation des actions 2012/ 2014
- Actions en cours
- Présentation des thématiques de travail 2015
(groupes de projet)

Contact : Sylvie HERNANDEZ, animatrice

Tél : 04.90.49.39.41 / 06.89.15.36.27

Courriel : cddpaysdarles@ville-arles.fr

s.hernandez@ville-arles.fr



Le mot de la présidente

« Lors de notre assemblée générale du 28 octobre 2014, j'ai eu l'honneur d'être désignée à la présidence du Conseil de développement du Pays d'Arles. Ce mandat qui m'a été confié représente un nouveau chapitre dans mon engagement en tant qu'élue à la Chambre des métiers et de l'Artisanat et me permet de faire le lien avec mes engagements citoyens personnels. Il représente un défi passionnant.

La démocratie participative, nous en expérimentons encore les possibilités et les limites, cherchant sans cesse le juste équilibre entre l'ambition affichée et la réalité des pratiques. Cependant, dans un contexte difficile et fortement concurrentiel, l'intelligence collective, la coopération des acteurs et la créativité représentent des enjeux incontournables.

C'est pourquoi je suis fermement convaincue du caractère essentiel de l'implication des acteurs dans l'avenir de leur territoire. Le Conseil de développement du Pays d'Arles a repensé ses objectifs et ses missions. Il tend à affirmer son rôle d'animateur de la participation citoyenne, en prise avec le terrain et les préoccupations quotidiennes des habitants.

« Conseil de développement », notre assemblée se veut un outil au service du territoire, dans une relation d'échange permanent avec le Syndicat mixte du Pays d'Arles qui en définit et en porte le projet. Pour consolider ce partenariat, nous devons convaincre à la fois les élus et les habitants par la pertinence et la complémentarité de nos contributions. Cette vision croisée d'une pluralité d'acteurs, la transparence et la qualité des processus sont la plus-value que nous pouvons apporter aux réflexions stratégiques pour notre territoire. Elles constituent aussi des arguments de poids pour favoriser une participation large et effective des habitants aux projets qui les concernent.

« Conseil de développement », notre assemblée a pour mission de contribuer au projet de développement durable du Pays d'Arles. Pour répondre à cette mission fondamentale et projeter le territoire dans un avenir souhaitable, il faut aussi oser penser autrement. Il s'agit d'adopter une vision transversale et prospective, d'appréhender la diversité de nos ressources et de repérer les innovations porteuses d'un développement économique et humain respectueux des patrimoines naturels et culturels d'exception qui caractérisent le Pays d'Arles.

Je souhaite que le programme d'actions 2015 que nous avons défini ensemble, et qui continuera à être alimenté de vos propositions, soit l'occasion de mettre en œuvre cette belle ambition.

Prévention des déchets, services à la population, marketing territorial... Les chantiers de réflexion que nous ouvrons ou poursuivons en 2015 concourent à l'objectif commun de développement de l'attractivité du territoire : la définition partagée de son identité afin de la faire vivre et de la promouvoir, le maintien d'un cadre et d'une qualité de vie pour tous les habitants, la valorisation des savoir-faire et de l'innovation à travers des filières émergentes dans le bâtiment et la réhabilitation durable, la prise en compte et la valorisation de la richesse de notre artisanat... L'économie de proximité qu'incarnent les artisans pourrait-elle être la clé de voûte de notre travail, le lien avec la réalité, le chemin vers l'efficacité ? Je souhaite en tout cas qu'on intègre ces acteurs incontournables à chacune de nos réflexions et que nous visions invariablement l'action concrète.

Beau programme qui nous attend ... Et si nous avons à portée de main les outils pour construire ensemble le territoire que nous souhaitons ? »

Patricia Blanchet-Bhang, Présidente du Conseil de développement du Pays d'Arles
Administratrice Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA13)

Synthèse des échanges

Le 28 octobre 2014, le Conseil de développement du Pays d'Arles se réunissait en Assemblée générale à Maussane-les-Alpilles, en présence de Michel Fenard, Président du Syndicat mixte du Pays d'Arles, et de plusieurs élus du Pays d'Arles.

Après une première plénière informative en 2013, l'assemblée générale avait pour objectif la mise en place des nouvelles instances du Conseil de développement et la définition des axes de son programme d'actions 2015.

Après un rappel du cadre d'action et de réflexion (fonctionnement, projets du Syndicat mixte), les débats ont porté sur l'avenir du Pays d'Arles et les hypothèses d'évolution liées à la réforme territoriale. La disparition du statut juridique de « Pays » et de l'obligation consécutive à ce statut de constituer un Conseil de développement ne remet pas en cause le soutien financier accordé par la Région Provence-Alpes Côte d'Azur à ces instances et aux structures qui les portent. Par ailleurs, les politiques publiques et appels à projets montrent une prise en compte croissante des processus et des organes participatifs.

Le Président du Pays d'Arles a réaffirmé le rôle essentiel du Conseil de développement et la place de la démocratie participative dans l'élaboration de la décision publique, quel que soit le cadre de mise en œuvre de cette participation citoyenne et la forme juridique du Pays.

Les travaux et actions du Conseil de développement de 2012 à 2014 ont été rapidement présentés.

Les résultats de la période de réflexion interne engagée en 2011 ont été brièvement rappelés, ainsi que le nouveau mode de fonctionnement.

Monsieur Jean-Charles Hille n'a pas souhaité renouveler son mandat de président du Conseil de développement. Madame Patricia Blanchet-Bhang a proposé sa candidature pour lui succéder et a été élue à l'unanimité des membres présents.

La définition des thématiques du programme d'action 2015 s'est effectuée à travers des ateliers, à partir de propositions de l'animatrice en lien avec les projets du Pays, et des membres présents. Cinq groupes de projet ont été ainsi amorcés.

Prochaines étapes :

Les membres du Conseil de développement sont conviés à participer au(x) groupe(s) de projet de leur choix. Les groupes de projet s'organiseront librement et définiront leurs objectifs et plans d'actions.

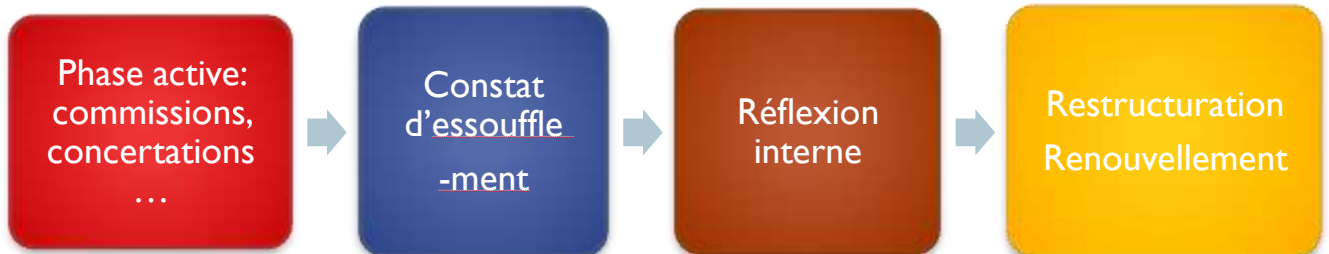
La première réunion consistera à reposer le cadre de réflexion (contexte, lien avec les projets du Pays d'Arles, enjeux) et à définir les objectifs stratégiques, les grandes orientations souhaitées.

L'animatrice du Conseil de développement ira progressivement à la rencontre de tous les membres dans le cadre du diagnostic permanent du territoire et du renforcement de la connaissance des acteurs.

Rapport d'activités 2012/14

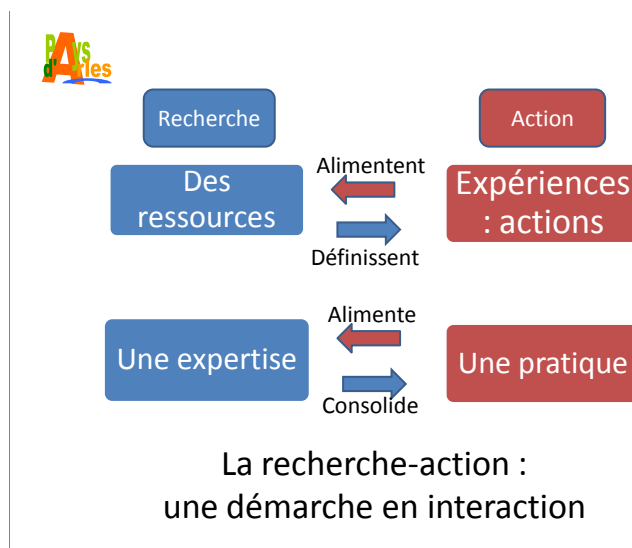
La période de refondation

La présentation du rapport d'activités a rappelé la phase de réflexion interne qui a permis de définir des principes d'action pour le Conseil de développement. En effet, suite à un constat d'essoufflement du Conseil de développement, le Bureau avait proposé une réflexion interne pour repenser ses finalités et la relation entre son action et celle du Pays d'Arles.



Au cours d'une période de « refondation », le Conseil de développement a ainsi clarifié ses missions et proposé un document cadre (cf « Guide du conseiller»). Il a affirmé une « démarche de progrès permanente » pour être plus efficace dans son rôle d'animateur de la participation citoyenne : utiliser les méthodes pertinentes en fonction des objectifs et des publics, mieux informer et communiquer, être transparent dans les processus et les restitutions de la concertation...

Pour réaliser cette ambition, il s'appuiera sur une méthode de « recherche-action » : chacune des actions fera l'objet d'un questionnement sur le processus, et d'une évaluation, en vue de capitaliser les expériences.



Le Conseil de développement souhaite renforcer par cette démarche de progrès permanente son expertise dans le domaine de la participation et être reconnu comme un garant de la **sincérité** et de la **qualité des démarches** de concertation.

La période de « refondation » a consisté à conduire une réflexion avec un groupe de travail, mais également à réaliser des actions dans le cadre de projets portés par le Pays d'Arles ou ses partenaires, ces actions permettant de tester une méthode qui s'est affirmée progressivement. Si le Conseil de développement a peu mobilisé et communiqué sur ces actions, elles ont permis de préparer la relance des travaux selon un mode de fonctionnement renouvelé.

■ Constitution d'une « boîte à outils » :

Le Conseil de développement s'est doté d'une « boîte à outils » pour assurer son fonctionnement et favoriser l'animation du Conseil et la communication entre les membres: bibliothèque de ressources (bibliographie, articles...), outils de veille et de capitalisation, outils d'évaluation...

La mise à disposition de ces différents outils pour les membres nécessite la création d'un site Internet, mis en ligne en 2015. Une formation sera proposée aux membres qui le souhaitent pour contribuer à l'administration du site.

■ Actions expérimentales :

Une méthode de « recherche-action » du Conseil de développement a été définie et testée en 2012/13. Il s'agit d'évaluer les apports et les limites des dispositifs de concertation pour rechercher les plus porteurs et efficaces. Des actions « expérimentales » ont été ainsi réalisées.

QUELQUES ACTIONS EXPERIMENTALES



Parcours de visites découvertes d'expériences dans le cadre de l'Université d'été du développement local



« Tant d'échanges », Débat mouvant, théâtre forum,...autant de façons d'aborder le thème de l'alimentation.



Dispositif « Porteur de paroles » (recueil d'énoncés sur un thème), Ici, sur le gaspillage alimentaire.

Mais aussi : ciné-débat sur les produits locaux dans la restauration collective en marge des conférences du CPIE Rhône-Pays d'Arles, ateliers pratique sur la « permaculture » aux jardins familiaux de Châteaurenard, dîner-débat sur la consommation locale avec l'AMAP La Graniho...

■ Réflexions prospectives sur les services



Quels services en Pays d'Arles en 2030?

Film documentaire réalisé avec le concours des étudiants de l'IUT d'Arles.

Visible sur le site Internet du Pays d'Arles :

<http://www.pays-arles.org/actualites/article/quels-services-a-la-population-en>

Pour partager avec les acteurs du territoire les résultats de son « Schéma de services », le Pays d'Arles a organisé un « Forum des services ». Le Conseil de développement a apporté une contribution à la réflexion prospective sur cette thématique en réalisant un film (micro-trottoir) et en proposant des ateliers participatifs sur les services de demain, lors du Forum. Les participants ont été appelés à voter pour des tendances et à faire la « chasse aux idées reçues », pour tenter d'imaginer l'offre et les attentes de 2030.

■ Nouvelles formes, nouveaux modes d'habiter



Le Conseil de développement avait prévu d'engager une réflexion prospective dans le cadre des travaux du Schéma de cohérence territoriale du Pays d'Arles. Pour proposer une vision « habitante » des évolutions probables, le Conseil de développement a choisi d'aborder l'aménagement du territoire sous l'angle des modes de vie, qui ont, pour le sociologue Jean Viard, autant (voire davantage) d'impact sur la gestion des espaces que les politiques publiques.

Si la maison individuelle apparaît comme un modèle largement dominant dans les souhaits d'accès à la propriété, certains projets témoignent de nouvelles attentes, en faveur de modes d'habiter plus durables : plus économes en énergie et en espace, mieux intégrés dans leur environnement. Eco-conception, habitat partagé, autopromotion... Ces nouvelles formes et nouveaux modes d'habiter constituent-ils des phénomènes marginaux ou les « signaux faibles » d'évolutions sociales qui vont s'affirmer?

Une étudiante stagiaire a mené des entretiens et constitué des ressources pour le Conseil de développement, afin de préparer une journée d'information et d'échanges sur ce thème.

17 juin 2013

- ✓ **Une journée de présentations et de débats**
- ✓ **7 intervenants, 2 publics**



■ Rencontres de la démocratie participative : 16 novembre 2013



Rencontres des Conseils de développement à Arles
« Participation citoyenne et gouvernance territoriale : faire bouger les lignes ! ».

- ✓ **Plus de 60 participants de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**
- ✓ **Une plénière, des ateliers, une table-ronde**
- ✓ **Publication d'Actes**

Le Conseil de développement du Pays d'Arles a proposé à l'association *Territoires citoyens* (association des Conseils de développement de PACA) d'organiser à Arles des Rencontres pour partager ses interrogations sur les missions des conseils de développement et les problématiques de la participation. Ces Rencontres ont rassemblé des représentants de divers territoires de PACA et ont constitué un événement fondateur dans la perspective d'une définition collective de principes de fonctionnement et d'action.

■ Concertation du Plan alimentation (octobre 2012/avril 2013)

Le Syndicat mixte du Pays d'Arles a été retenu dans le cadre d'un appel à projets de la DRAAF PACA pour le Plan Régional de l'alimentation. Le projet du Pays d'Arles se proposait d'élaborer de façon concertée et de réaliser un programme de sensibilisation à une alimentation saine, locale et de qualité.

Le Conseil de développement a été associé à ce programme pour conduire la concertation préalable (entretiens individuels, réunions de travail) et évaluer les actions. Cette concertation a permis d'identifier les principaux acteurs concernés par la thématique et des personnes-ressources, de recueillir les besoins et attentes des professionnels et des usagers, mais surtout d'élaborer un programme d'actions plus efficace, plus utile, plus partagé. Le bilan réalisé sur le Plan alimentation en 2013 est disponible et diffusable.

■ Réseaux et partenariats

Le Conseil de développement du Pays d'Arles a initié et renforcé des partenariats dans le cadre de son fonctionnement courant ou d'actions ponctuelles.

Il participe régulièrement aux réunions et journées d'échange des coordinations nationale et régionale des conseils de développement, du Réseau rural et de différents réseaux du développement local. Le Conseil de développement du Pays d'Arles est particulièrement engagé au sein de l'association *Territoires citoyens* dont il a intégré le Bureau.

Un cadre global de collaboration avec les instances participatives des Parcs Naturels régionaux de Camargue et des Alpilles a été établi, et s'est concrétisé en 2014, avec une première action commune (évaluation Leader). Au-delà de ces partenariats plus ou moins formalisés, la méthodologie développée par le CdD favorise des coopérations ponctuelles avec différents acteurs, pour des actions participatives ou des événements. Le Conseil de développement permet ainsi, par son appui technique et son animation, d'intégrer une dimension d'implication des publics, des acteurs ou des usagers dans les projets conduits sur le territoire (cf « actions en cours » participation à Museomix)

Actions en cours (2014/15)

MUSEOMIX

Implication des publics

L'observation des démarches participatives est l'une des missions permanentes que le Conseil de développement du Pays d'Arles s'est fixées. Dans le cadre du suivi de « MUSEOMIX » (organisé par le Pôle Industries culturelles et patrimoines, avec le Musée de l'Arles antique et le Museon Arlaten), le Conseil de développement a été associé aux dispositifs d'implication des publics.

Cette action a permis d'expérimenter des outils d'animation innovants et efficaces auprès du grand public pour favoriser l'expression de ses attentes (affichage d'énoncés, dessins, maquettes éphémères...). Les relations des musées avec leurs publics ont été favorablement influencées par cette démarche d'implication. Le CdD a ainsi contribué par ces ateliers au développement d'une « culture participative » sur le territoire.



Présentation de l'implication des publics sur le plateau d'O2zone TV durant le Muséomix d'Arles :

<https://www.youtube.com/watch?v=O2N4GATvHQU>



Evaluation qualitative du programme LEADER 2007/13 Concertation candidature LEADER 2014/20

Le Conseil de développement du Pays d'Arles a été chargé de l'évaluation finale du programme LEADER, en partenariat avec le Conseil de Parc du PNRC de Camargue.

L'évaluation a été réalisée avec le concours d'un étudiant stagiaire. Elle a alimenté la réflexion lors de l'élaboration de la candidature, à laquelle l'animatrice et les membres du Conseil de développement ont été largement associés.

■ Suivi et participation aux actions du Syndicat mixte du Pays d'Arles

Le Conseil de développement a été régulièrement informé et associé aux actions portées par le Syndicat mixte du Pays d'Arles : concertation Plan Climat, Charte agricole, stratégie circuits courts...

Cette relation permanente et active avec le Conseil de développement se traduit notamment par :

- Une information sur l'avancement
- L'invitation des membres du Conseil de développement aux réunions et événements
- La préparation et l'animation des concertations avec le concours de l'animatrice du CdD
- L'évaluation des dispositifs et méthodes...

Par ailleurs, l'information des élus du Pays d'Arles sur l'activité du Conseil de développement est réalisée par des notes d'information régulières.

■ Préfiguration d'une démarche pour développer l'attractivité du territoire / une culture de « marketing territorial »

Dans un contexte de concurrence des territoires pour attirer entreprises, talents, visiteurs et habitants, les démarches de développement de l'attractivité ou de « marketing territorial » se multiplient. Ces démarches nécessitent la mobilisation d'une diversité d'acteurs publics et privés, pour laquelle la présence d'un Conseil de développement constitue un atout indéniable.

Pour préparer une démarche spécifique, ou pour être en capacité d'intégrer cette approche dans ses propositions, le Conseil de développement a renforcé ses compétences et ressources internes :

- + Action de formation : « Attractivité et nouveau marketing territorial »
- + Documentation, veille, recueil de bonnes pratiques...
- + Action d'accompagnement par un prestataire spécialiste de l'identité territoriale.
- + Entretiens (démarche en cours) pour une étude d'opportunité d'une démarche de marketing territoriale à l'échelle du Pays d'Arles

Les groupes de projet 2015

5 groupes de projet ont été créés lors de l'assemblée générale. **Tous les membres du Conseil de développement peuvent participer à ces groupes de projet**, dès le lancement ou en cours de travaux. Dans l'attente de la mise en ligne du site Internet du Conseil de développement, les comptes-rendus seront mis à disposition sur une bibliothèque en ligne pour faciliter l'information des membres.

Le Comité directeur, réuni suite à l'AG a défini quelques orientations que les groupe projet pourront prendre en compte dans leurs travaux:

- Partir des préoccupations concrètes des habitants
- Rechercher des expériences intéressantes sur et en dehors du territoire
- Adopter une vision prospective, se projeter à moyen et long terme
- Rechercher des approches différentes (innovantes, « habitantes », ciblées...): pour apporter une valeur ajoutée aux réflexions territoriales.

...Et une priorité : le développement économique durable du territoire.



Attractivité territoriale et nouvelles approches du développement économique

- Comment le Conseil de développement peut-il contribuer au développement d'une culture de l'attractivité territoriale ? Comment susciter ou participer à une démarche de "marketing territorial" ?



Concertation dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale

- Comment le Conseil de développement peut-il contribuer à l'implication des citoyens dans l'élaboration du SCoT? Quel rôle peut-il jouer en particulier dans la phase de concertation : suivi de la démarche et contribution, actions spécifiques... ?



Promotion et développement de l'habitat durable

- Comment sensibiliser divers publics, promouvoir l'habitat durable (construction neuve, réhabilitation...) ? Quelles propositions pour accompagner et dynamiser les projets ? Comment favoriser et prendre en compte l'initiative citoyenne (habitat partagé, autopromotion...)?



Quelles propositions pour mettre en œuvre les priorités du Schéma de services ?

Cette thématique fait l'objet d'une réflexion préalable avec un groupe d'acteurs sur la priorité "mise en réseau des acteurs de la jeunesse, et "définition d'une politique jeunesse globale" . La réunion du groupe projet sera par conséquent proposée ultérieurement pour pouvoir prendre en compte ces premiers travaux.



Prévention des déchets

Comment le Conseil de développement peut-il sensibiliser, concerter et mobiliser sur la prévention des déchets ? Quelles propositions pour faire émerger ou renforcer des initiatives exemplaires ? ?